

Communiqué du collectif des architectes d'Occitanie et du collectif national pour la rénovation avec l'architecte

À TOUTES LES CONSŒURS ET TOUS LES CONFRÈRES

C'est dans l'urgence et le silence quasi général, profitant des mois de juillet et d'août, que les ministres du logement et de l'écologie ont décidé de faire adopter, le 20 juillet 2021 par le Parlement, le texte final de la loi **Climat et Résilience, puis de la promulguer le 22 août 2021.**

Cette loi est présentée **comme « une grande avancée dans la lutte contre le changement climatique »** par la Ministre de la transition écologique

Mais concernant la rénovation énergétique, nous sommes fondés, comme architectes, d'en apprécier les conséquences.

Plus particulièrement, la loi n'a ainsi pas pris en compte la demande des architectes de permettre que « toute rénovation énergétique se fasse sous la maîtrise d'œuvre d'un architecte ».

Pour rappel de notre action, dès les annonces du rapport Sichel qui ont initié cette loi dans le domaine de la rénovation en proposant de créer un prétendu « métier d'accompagnateur de la rénovation », notre collectif s'est constitué pour alerter les pouvoirs publics :

- Une lettre ouverte pétition a été lancée au 1^{er} Ministre en date du 7 avril 2021 signée par près de 9500 architectes, 5 ordres régionaux Occitanie, PACA, Hauts-de-France, Normandie, Pays-de-Loire, des dizaines de conseillers ordinaires à titre personnel,
- Nous avons interpellé l'Ordre National en lui demandant de prendre en compte et de relayer notre point de vue, mais nous restons sans réponse de la Présidente Christine Leconte à ce jour.
- Nous avons reçu le soutien d'élus, sénateurs et députés.
- Nous avons déposé avec le soutien de plusieurs sénateurs, une proposition d'amendement de la loi pour mettre les architectes au centre du dispositif.
- Nous avons alerté la presse professionnelle qui a diffusé nos communiqués et relayé la pétition
- Nous avons écrit aux Ministres Wargon (logement) et Bachelot (culture, théoriquement tutelle de l'architecture) et demandé d'être reçus pour exposer notre point de vue.
- Nous avons reçu une réponse intermédiaire adressée au collectif par M. le 1er Ministre, par laquelle il nous informe avoir demandé à Mme la Ministre E. Wargon de nous recevoir, mais qui est restée sans suite de la part de la Ministre.

Mme Roselyne Bachelot a répondu par le silence le plus conséquent !

Mme Emmanuelle Wargon, sans jamais nous mentionner, a répondu par l'intermédiaire d'un courrier adressé à la députée Corinne Vignon de la Haute Garonne qui a soutenu notre démarche pour être reçus : « ... *une concertation est actuellement menée auprès de l'ensemble des acteurs de la rénovation **énergétique, dont les représentants des architectes.*** », autrement dit : l'Ordre National.

Pourtant, notre sollicitation du CNOA, pour permettre au collectif de faire entendre par les pouvoirs publics un point de vue soutenu par près de 9 500 architectes est restée lettre morte sous l'ancienne mandature du Président Denis Dessus.

La nouvelle Présidente Christine Leconte n'a pas plus répondu à la demande de soutien et de dialogue que nous lui avons adressée par lettre, dès son élection.

Ce faisant, le CNOA n'a pas jugé opportun de prendre en compte l'expression de près du tiers de la profession qui a souscrit à cette démarche.

Comment s'étonner alors que les Ministères traitent nos sollicitations par du déni ?

Nous ne pouvons que le déplorer !

Mme Wargon n'entend-elle débattre qu'avec ceux qui sont d'accord avec elle ?

Mme Bachelot considère-t-elle que les questions de rénovation ne concernent pas l'architecture dont son ministère a pourtant la tutelle ?

N'est-ce pas le rôle du CNOA et de sa Présidente de défendre l'expression de tous les points de vue de la profession quand 9500 se sont prononcés pour l'un d'entre eux ?

Aussi nous le constatons : nous n'avons pas obtenu à ce stade gain de cause, la loi est passée dans le silence.

Mais les problèmes demeurent : le soutien massif des confrères à la pétition a exprimé clairement la volonté de notre profession de s'opposer à sa marginalisation, et d'alerter les pouvoirs publics sur la nécessité de s'appuyer sur nos compétences, au service de l'intérêt public de l'architecture.

Le collectif que nous avons constitué a rempli son rôle et n'a pas vocation à se pérenniser ni à se substituer aux associations ou syndicats existants dont certains ont contribué activement au succès de cette mobilisation exemplaire. C'est pourquoi nous appelons toutes les consœurs et confrères à rester mobilisés auprès des associations, ou syndicats de leur choix pour tirer toutes les conclusions qu'ils estimeront utiles de cette expérience et pour porter cet intérêt public auprès des pouvoirs publics et de nos instances professionnelles.

Le collectif estime que l'action engagée a démontré l'urgente nécessité de réaliser l'unité de l'ensemble de la profession pour sa défense ainsi que celle de l'intérêt public de l'architecture dont elle est le garant.

le 29 octobre 2021